

DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
CANTON DU TARAVO ORNANO

Liberté – Egalité – Fraternité

MAIRIE DE COTI-CHIAVARI
(Code postal 20138)

Délibération n°44.2018

LE MAIRE DE COTI-CHIAVARI

SEANCE DU 19/09/2018

Le mercredi 19 septembre 2018 à 10 heures 30.

**NOMBRE DE
MEMBRES**

Afférents au Conseil
Municipal : 15
En exercice : 13
Présents : 8
Absents : 5
Qui ont donné pouvoir : 2

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean Paul ANTONA, 1^{er} Adjoint.

Présents : Jean Paul ANTONA, Lucien LACOMBE, René MAILLET, Jean-Baptiste Félix MARIANI, Antoine PERETTI, Félix PERETTI, Hélène POGGI, Catherine SANSONETTI

Date de la convocation

13/09/2018

Date d'affichage

21/09/18

Absents : Henri ANTONA, Patrice FOUCHARD (procuration à Jean Paul ANTONA), Céline BATTESTI POGGI (procuration à Antoine PERETTI), Julien PERETTI, Pierre POGGI

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le

Le quorum est atteint :

oui

non

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.21121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Publication ou notification
le

Secrétaire(s) de séance : René MAILLET

Objet de la délibération : Attribution du marché de réfection de sections d'enrobés à CALA DI CIGLIO

Vu le Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment son article 27 ;
Considérant que la commune a lancé une consultation pour la réfection de sections d'enrobés sur la route commune de CALA DI CIGLIO, publiée au BOAMP, dans le journal Corse Matin et sur le profil acheteur de la commune ;
Considérant l'estimation du marché à 102 800.00 € H.T.,
Considérant des deux offres déposées et après analyse de celle-ci, il ressort que le marché pourrait être attribué à :

ATTRIBUTAIRE	
NOM	CORSOVIA
SIRET	045 820 107 00014
MONTANT H.T.	101 588.00
TVA %	10
DELAIS	2 jours

D44/2018

Le Conseil, ouï Monsieur le Président en son exposé, et après en avoir délibéré, par 10 voix pour, 00 voix contre et 00 abstention,

- ATTRIBUE le marché à CORSOVIA
- DONNE délégation à l'exécutif pour signer tout acte et document se rapportant à la mise en œuvre de cette décision.

Fait et délibéré à Coti-Chiavari, les jour, mois et an que dessus et ont signé au Registre, les membres présents

POUR LE PRÉSIDENT

PAR LA DÉLÉGUÉ PRÉMIER ADJOINT
JEAN-PAUL ANTONA